Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20261119-20261184-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations
2026–11-84

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf NOVEMBRE, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 13 novembre 2026

Étaient présents : Mme MEHEUST Véronique, M. OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, FURET Aurélie, AUBRY Solène, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, M. GUICHARD Vivien, Mme ROQUES Bénédicte, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : M. Jean-François HULAUD (pouvoir à M. Bernard OGER), M. Laurent DURNERIN.

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD

AFFAIRES SCOLAIRES

OPERATION « BOL DE RIZ » ORGANISEE PAR L'ECOLE NOTRE DAME : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Bernard OGER, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Affaires générales, explique que l'école Notre Dame a souhaité organiser une opération « Bol de riz » au profit d'une association caritative nommée SOLIDARITE PEROU BOLIVIE. Cette association, basée à Montauban-de-Bretagne, a été fondée en 1988 par deux volontaires revenus de Huariaca au Pérou et a pour objet de renforcer les liens entre la France et l'Amérique latine, avec un soutien à des projets collectifs de développement dans les domaines médicaux, éducatifs, culturels, artisanats, à l'initiative de communautés ou de groupes locaux, avec le soutien de personnes bénévoles qui travaillent sur place à ces projets.

Deux bénévoles de l'association sont venus rencontrer les élèves début avril et le repas « bol de riz » a été organisé le 26 juin 2026. 119 enfants de l'école Notre Dame ont mangé au restaurant scolaire et il est proposé de reverser une somme de 2,25 euros par repas correspondant au coût moyen de l'achat des matières premières des repas servis habituellement, sous la forme d'une subvention exceptionnelle octroyée à cette association, soit la somme de 267,75 euros, arrondie à 300 euros.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative de l'école Notre Dame, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère puisque la Commune a perçu le prix habituel des repas.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE de reverser le prix d'achat des matières premières du repas servi le 26 juin 2026 aux 119 enfants de l'école Notre Dame, dans le cadre de l'opération « Bol de riz », à l'association Solidarité Pérou Bolivie, soit la somme de 300 euros,

INDIQUE que les crédits sont disponibles à l'article 65748.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT